



Mairie de
GARGAS

Fait en mairie de Gargas,
le jeudi 14 novembre 2024

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Art L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Monsieur le Maire a l'honneur d'informer le Public que le conseil municipal de la commune de Gargas se réunira, **en séance publique**, à la salle du conseil en Mairie, le

MARDI 19 NOVEMBRE 2024
à 18 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Arrêt du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 24 septembre 2024
- 3- Arrêt du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 15 octobre 2024
- 4- Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales)
- 5- Lancement de la nouvelle DSP (Délégation de Service Public) pour l'exploitation culturelle et touristique du site ocrier municipal de Bruoux dit « Mines de Bruoux »
- 6- Mise à jour du tableau des effectifs du personnel territorial titulaire – Suppression de certains emplois non pourvus
- 7- Instauration de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE)
- 8- Institution du nouveau régime indemnitaire pour les agents des cadres d'emplois des agents de police municipale et des gardes champêtres
- 9- Attribution de chèques cadeaux aux agents communaux à l'occasion des fêtes de fin d'année au titre de de la réalisation de prestations d'action sociale au personnel communal
- 10- Recrutement d'un vacataire
- 11- Décision Budgétaire Modificative n° 2 du Budget Principal Commune

- 12- Avenant au MAPA (Marché A Procédure Adaptée) de Travaux pour l'opération « programme de voirie 2024 »
- 13- Prémption par la commune de biens soumis aux dispositions de l'article L 213-2 du code de l'urbanisme relatif au droit de prémption des espaces naturels et sensibles – Parcelles cadastrées section D, numéros 411 et D916 sises lieu-dit « Tartuguyère » d'une superficie totale de 2 ha 01 a 20 ca
- 14- Dérogation à la règle du repos dominical des salariés pour l'année **2025** – Commerces de la commune de Gargas
- 15- Questions diverses

Le Maire, Bruno VIGNE-ULMIER

